

## **SIPAR**

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## **SIPAR**

Association Loi 1901

Reconnue « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16, rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'Assemblée générale de l'association SIPAR,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant :

- la reprise de la comptabilité Cambodge ;
- les évènements antérieurs et postérieurs à la clôture s'agissant de l'impact du COVID-19.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que les autres documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 mai 2022

**CMS EXPERTS ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Claude CORNUJOT



SIPAR

## COMpte DE RESULTAT 2021 - PRODUITS

	2019 €	2020 €	2021 €
<b>SUBVENTIONS</b>			
Subvention VSI	1 964,00	2 378,00	1 307,40
Autres Subventions	-	-	913,83
Mairie de Versailles	900,00	900,00	900,00
Financements Union Européenne	-	-	-
Subventions Agence Française de Dév	113 780,00	160 273,00	530 191,00
<b>Total I</b>	<b>116 644,00</b>	<b>163 551,00</b>	<b>533 312,23</b>
<b>PARTENARIAT</b>			
<b>Total II</b>	<b>16 623,87</b>	<b>-</b>	<b>8 143,15</b>
<b>DONS</b>			
Dons Privés	52 773,81	59 904,64	52 735,26
Dons autres (associat. & mécènes)	657 504,29	673 758,15	665 880,05
<b>Total III</b>	<b>710 278,10</b>	<b>733 662,79</b>	<b>718 615,31</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Prestations accessoires France	18 307,81	799,00	1 846,56
Prestations accessoires Cambodge	323 103,57	377 074,85	423 418,83
Prestations services	20 091,29	5 744,41	15 546,09
Report ress non utilis. année précéd.	283 564,00	317 616,92	312 566,80
Refacturation	-	-	-
<b>Total IV</b>	<b>645 066,67</b>	<b>701 235,18</b>	<b>753 378,28</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers	26 399,16	3 943,94	4 190,00
Gains de change	4 768,60	-	17 641,12
<b>Total V</b>	<b>31 167,76</b>	<b>3 943,94</b>	<b>21 831,12</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels	3 301,95	-	367,81
<b>Total VI</b>	<b>3 301,95</b>	<b>-</b>	<b>367,81</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 082,35</b>	<b>1 602 392,91</b>	<b>2 035 647,90</b>
Résultat de l'exercice (déficit)	41 335,87		
<b>Contributions volontaires en nature</b>			
Valorisation bénévolat	42 625,00	42 625,00	44 000,00

SIPAR

## COMPTES DE RESULTAT 2021 - CHARGES

Valeurs en euros

	2019	2020	2021
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Frais de fonctionnement	15 846,62	5 798,29	7 849,06
Matériel et livres	254 461,71	234 878,96	204 358,13
Variation stock	10 489,81	25 742,91	-78 179,56
Location	58 072,97	57 377,73	54 952,42
Entretien réparation construction	129 333,50	87 674,79	55 098,15
Assurances	2 502,29	2 707,98	2 727,21
Autres services extérieurs	196 799,54	225 190,85	334 047,71
Honoraires	5 504,44	6 696,88	5 621,27
Info-doc-publication-relations publiques	13 914,46	8 612,00	9 855,18
Formation	11 293,15	6 269,40	5 487,61
Déplacements missions et véhicules	114 311,01	96 848,43	92 626,75
Poste téléphone internet	9 637,67	11 643,57	15 309,51
Frais services bancaires	1 968,31	2 747,86	2 876,97
Salaires bruts Versailles	40 560,96	43 961,00	49 679,00
Indemnités Cambodge + salaires locaux	351 628,89	389 558,12	430 569,00
Autres frais de personnel	13 882,70	16 459,79	23 252,84
Charges sociales	16 055,79	16 469,39	18 094,83
Aides accordées et divers	0,00	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour engagements	0,00	0,00	74 000,00
Dotation aux amortissements	537,48	515,47	347,08
Engagements à réaliser	317 616,92	326 911,80	688 672,00
<b>Total I</b>	<b>1 564 418,22</b>	<b>1 566 065,22</b>	<b>1 997 245,16</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Pertes financières (change)	0,00	27 212,37	0,00
Charges nettes sur cession v placements			
Reprise sur dépréciation, provisions			
<b>Total II</b>	<b>0,00</b>	<b>27 212,37</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges except sur opérat gestion			
<b>Total III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 564 418,22</b>	<b>1 593 277,59</b>	<b>1 997 245,16</b>
<b>Résultat de l'exercice (Excédent)</b>		9 115,32	38 402,74
<b>Contributions volontaires en nature</b>			
Valorisation bénévolat	42 625,00	42 625,00	44 000,00



## Règles et méthodes comptables

1. Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 1er janvier 2020 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
2. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
3. Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.  
Concernant la valorisation et de dépréciation des stocks, on applique la règle introduite en 2016 (évaluation au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans).
4. Immobilisations Corporelles : Très peu de nos acquisitions sont immobilisées puisque, conformément à la législation, seuls sont immobilisés nos achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR. Toutes les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais.  
L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire.
5. Participations, valeurs Mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
6. Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France.  
Les cotisations retraites au Cambodge ont fait l'objet d'un accord validé par le Conseil d'Administration. Le SIPAR verse à chaque salarié chaque année un mois de salaire sur un compte bloqué restant propriété du SIPAR jusqu'au départ du salarié. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.
7. Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) : Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.  
En ce qui concerne les salariés, la moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées s'élevait à 2.080 €.
8. Evènements extérieurs : L'exercice 2021 s'est déroulé dans un contexte très perturbé et incertain du fait de la crise liée au virus Covid-19 ; mais, parmi tous nos programmes, seul le programme Prisons a été nettement retardé.

Pour 2022, avec la part de plus en plus importante de personnes vaccinées, nous ne prévoyons pas d'impact significatif de la pandémie sur l'exécution de nos programmes. Par contre, la guerre en Ukraine, avec ses conséquences sur les économies mondiales (variations monétaires, inflation, coût des matières premières), pourrait avoir des répercussions négatives sur nos résultats financiers.

9. REPRISE DE LA COMPTABILITE DU CAMBODGE : La comptabilité du Cambodge est reprise en « centralisation », d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les classes 1 à 5 (comptes de bilan).

Des ajustements sont faits, notamment dans les Journaux Maybank, Versailles et OD. Ils concernent les écritures qui sont déjà passées en France, et celles dont le numéro de compte doit être modifié.

Il faut chaque mois :

- Ajuster les soldes de trésorerie PP au cours du mois et passer les écarts en différence de change
- Passer une écriture pour ajuster les remboursements d'emprunt au taux du mois de l'emprunt
- Ajuster le compte des charges payées en France pour les programmes Cambodge puisque la Comptabilité Cambodge est reprise au cours moyen mensuel, des écarts sont inévitables

Les taux de change retenus chaque mois sont ceux de la Banque de France.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Détail du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2021

### 1. Variation des fonds propres

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	100 848,46	-	-	<b>100 848,46 €</b>
Réserves de fonctionnement	684 731,72	9 115,32		<b>693 847,04</b>

### 2. Détail des fonds dédiés

Projets	Fonds déclinés au 31/12/2020	Fonds reçus en 2021	Charges sur projets 2021	Fonds dédiés au 31/12/2021
Bibliobus	87 443	225 244	215 916	96 771
Bibliothèques	65 491	26 096	80 537	11 050
Jeunesse		68 782	0	68 782
Ecoles	14 345	56 175	0	70 520
Prisons	34 748	66 580	47 323	54 005
Usines	46 405	22 705	69 110	0
Edition	0	4 894	4 894	0
Projet World Bank	0	125 250	125 250	0
Programmes à préciser		9 250	0	9 250
AFECAP	5 128	1 100	4 956	1 272
Frais admin	0	59 804	59 804	0
<b>TOTAL</b>	<b>253 560</b>	<b>665 880</b>	<b>607 790</b>	<b>311 650</b>

### 3. Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Au 31/12/2021
Matériel de bureau	7 177,33		-	7 177,33
Matériel de transport	19 673,33		-	19 673,33
	26 850,66	-	-	26 850,66

  

AMORTISSEMENTS	au 31/12/20	Dotation 2021	Matériel cédé	au 31/12/2021
Matériel de bureau	6 629,20	347,08	-	6 976,28
Matériel de transport	19 673,33		-	19 673,33
	26 302,53	347,08	-	26 649,61

### 4. Prêts au personnel Cambodge 2021

	D0 au 31/12/2021 en \$	D0 au 31/12/2021 en €
	11 070	9 773,97
<b>Total</b>	<b>11 070</b>	<b>9 773,97</b>

### 5. Cautions

DETAIL CAUTIONS	Montant en devises \$	Valeur en €
Caution loyer Cambodge	\$2 200,00	1 942,43 €
Caution loyer Versailles		2 133,31 €
<b>Total des cautions</b>		<b>4 075,74 €</b>

## 6. Valorisation du stock

Collection	Stock au 01/01/2021	Stock au 31/12/2021	Variation
I Would like to know (JVS)	21 462,23 €	30 567,75 €	9 105,52 €
I Would like to read (JVL)	12 950,17 €	17 030,02 €	4 079,85 €
Youth Literature (LJ)	9 551,20 €	13 564,28 €	4 013,08 €
I can read (JPL)	3 104,07 €	4 707,82 €	1 603,75 €
Discover (Animaux)	5 730,78 €	13 456,98 €	7 726,20 €
Imagiers (FP/LR/LL/IM)	22 823,48 €	29 039,41 €	6 215,93 €
First Story (AL)	11 817,90 €	30 041,71 €	18 223,81 €
Life skills (NF)	12 420,27 €	22 686,10 €	10 265,83 €
Khmer Literature	5 692,55 €	8 250,04 €	2 557,49 €
Hors séries	0,00 €	2 025,93 €	2 025,93 €
Job orientation	737,74 €	2 841,57 €	2 103,83 €
Montessori	6 958,89 €	6 415,41 €	-543,48 €
Comics series	6 443,68 €	17 245,50 €	10 801,82 €
<b>Total</b>	<b>119 692,96</b>	<b>197 872,52 €</b>	<b>78 179,56 €</b>

## 7. Effectifs

### SALARIES VERSAILLES

	Période	Effectif	% horaire mensuel	Mois rémunérés	Total mois
Communication					
Drys Emmylou	année	1	49%	12	5,9
Siège					
Nizan Salomé	année	1	69%	12	8,2

### SALARIES CAMBODGE

	Période	Effectif	Total mois
<b>Salariés</b>	année	57	<b>684</b>

## 8. Dettes et créances

	moins d'1 an	plus d'1 an	2 à 5 ans	plus 5 ans
<b>CAUTIONS</b>				
Cautlon loyer Versailles		2 133,31		
Cautlon loyer Cambodge		1 942,43		
		<b>4 075,74</b>		
Prêts au personnel	9 773,97			
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>55 544,80</b>			
	<b>65 318,77</b>	<b>4 075,74</b>		
<b>DETTES</b>				
Charges sociales	72 920,65			
Autres dettes	42 492,02			
Produits const d'avance	-			
	<b>115 412,67</b>			

## 9. Autres informations

<b>DETAIL AUTRES CREANCES</b>		
Charges constatées d'avance		-
Charges constatées d'avance PP		-
	<b>Total Charges payées d'avance</b>	<b>-</b>
Mith Samlanh		722,34
Mlop Tapang		67,92
Passerelles Numériques		7 478,37
Youth Star		2 624,25
Divers		
	<b>Total Débiteurs divers</b>	<b>10 892,88</b>
Intérêts a recevoir		4 170,28
Recettes livrés PP		32 390,64
Remboursement billet avion		1 290,00
Dons à recevoir		6 801,00
	<b>Total produits à recevoir</b>	<b>44 651,92</b>
<b>TOTAL CREANCES</b>		<b>55 544,80</b>

<b><u>DETAIL DES DETTES</u></b>		
<b><u>CHARGES SOCIALES</u></b>		
URSSAF	4ème trimestre	2 674,72
Retraites	4ème trimestre	824,56
GARP	4ème trimestre	295,10
Formation professionnelle	Année	102,52
Prélèvement à la source	4ème trimestre	38,42
Mutuelle	4ème trimestre	-
	Sous total	<b>3 935,32</b>
Rémunérations dûes		2 450,00
<u>Provision congés payés France</u>		4 262,00
	<b>Social France</b>	<b>10 647,32</b>
Provision congés payés PP		-
<u>Indemnités retraites PP</u>		60 010,67
<u>Taxe PP</u>		2 262,66
	<b>Social Cambodge</b>	<b>62 273,33</b>
-	<b>Total dettes sociales</b>	<b>72 920,65</b>
-		
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>		
Débiteurs & Crédoiteurs Divers		11 055,23
Charges à payer FR		
Charges à payer PP		31 436,79
	<b>Autres dettes</b>	<b>42 492,02</b>
		-
<u>Produits constatés d'avance</u>		-
-	<b>Total Produits constatés d'avance</b>	<b>-</b>
	<b>Total</b>	<b>115 412,67</b>

#### 10. Autres informations

L'association n'a aucune obligation liée à des legs ou donations.